

# DES ACTIONS CONCRÈTES POUR UN AVENIR PLUS VERT

2025

La CCSB s'engage pleinement dans une démarche de réduction des déchets. Pour cela, elle s'appuie sur son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui définit les actions à mener sur six ans sur le territoire.

Que ce soit pour préserver notre environnement ou pour limiter la hausse des taxes, **l'objectif prioritaire est de réduire les déchets enfouis : ordures ménagères et encombrants des déchetteries.**

Une baisse est déjà constatée **entre 2019 et 2023 = -8% de déchets enfouis.**

Il s'agit de poursuivre cette tendance et de réduire de **12% les déchets enfouis d'ici 2030.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des déchets compostables est devenu obligatoire.

## Compostage :



**Des objectifs ambitieux  
à l'horizon 2030**

Ces actions devront permettre :

- 800 tonnes de biodéchets valorisés,
- 312 000€ économisés.

**EN 2025,  
CHAQUE TONNE D'ORDURES  
MÉNAGÈRES COÛTERA 390 €**

### LES ACTIONS DE LA CCSB EN FAVEUR DU COMPOSTAGE :

**Composteurs individuels :**  
500 ont été vendus en 2024.

**Composteurs partagés :**  
86 composteurs collectifs déjà installés sur le territoire de la CCSB.  
Objectif : 160 aires de compostage collectifs dont 45 sites avec des composteurs grutables d'ici 2030

**Compostage en bout de champ :** Partenariat avec 6 agriculteurs du territoire.  
Nos biodéchets nourrissent nos terres.

**Composteurs autonomes en établissements publics et privés :** 55 sont déjà installés.  
Objectif : 65 sites autonomes d'ici 2030



Communauté de Communes  
du **Sisteronais-Buéch**

[www.sisteronais-buech.fr](http://www.sisteronais-buech.fr)

Une question sur le tri, le compostage  
ou la réduction des déchets ?

Contactez nous :

☎ 04 92 66 25 49

✉ [environnement@sisteronais-buech.fr](mailto:environnement@sisteronais-buech.fr)



# Points d'Apports Volontaires (PAV) : un tri simplifié pour tous

Pour réduire les ordures ménagères (OM) et améliorer le tri des déchets, la CCSB développe des Points d'Apports Volontaires complets (PAV). Ces installations permettent de regrouper tous les flux de déchets au même endroit : verre, emballages, papiers, cartons, OM. Cette centralisation facilite le tri pour les habitants et encourage les bonnes pratiques pour un avenir plus durable et respectueux de l'environnement.

## Des résultats concrets

L'impact de cette stratégie est déjà visible, comme le montre l'exemple du secteur de La Motte-Turriers où les PAV équipés de colonnes aériennes ont été installés en 2024. En comparant les déchets collectés à l'été 2024 par rapport à l'été 2023, nous observons :

- Réduction de 17 % des ordures ménagères ;
- Augmentation de 10 % des emballages ;
- Progression de 6 % du verre.



Ces résultats encourageants confirment l'efficacité du regroupement des flux et incitent la CCSB à poursuivre le déploiement de nouveaux PAV.

## Un déploiement progressif sur tout le territoire du Sisteronais-Buëch

Déjà implantés sur une grande partie du territoire, les PAV complets continuent d'être mis en place. Récemment, la CCSB, en étroite collaboration avec la commune de Laragne, a installé 10 PAV et 9 composteurs grutables pour améliorer le tri et la valorisation des déchets de la commune. En 2025, le déploiement se poursuivra sur le secteur de Laragne. Puis, il s'étendra sur celui de Sisteron.

Les SUPER-HEROS au quotidien,  
...c'est VOUS!



MIEUX trier ! C'est mieux RECYCLER !

TRIÉLUS  
RANGERS

## Rappel législatif :

Service-Public.fr



L'abandon de déchets  
dans la rue



C'est

**135€**

d'amende à régler dans les 45 jours



Au delà de ce délai,

l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 €** maximum (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).